

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 29 juin (29/06/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoint**,

Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur MOUILLERAC est nommé secrétaire de séance.

## TRANSPORT

01 – 29 juin 2021

### **1. Création d'un service municipal de transport urbain**

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

**Vu** la délibération du 4 juin 2015 portant adoption du contrat de ville,

**Considérant** les attentes en matière de mobilité des habitants des quartiers excentrés de la commune de Moissac,

**Considérant** les objectifs du contrat de ville visant à favoriser la mobilité des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville,

**Considérant** la volonté de la commune de Moissac d'organiser un service de transport urbain sur son territoire,

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la commune de Moissac ne pourra plus être autorité organisatrice des mobilités,

**Considérant** que la région Occitanie deviendra autorité organisatrice des mobilités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**Le Conseil Municipal,  
Ayant entendu l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,  
DUPARC, LORENZO, VELA),**

**APPROUVE** le principe de la création d'un service municipal de transport urbain,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier,

**PREND ACTE** que le conseil municipal sera amené à solliciter la région, dans un second temps, pour une délégation de compétence.

Pour copie conforme

Moissac le 30 juin 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :